



Lettre aux Associations

2023/11

Paris, le 6 décembre 2023

Objet : Nouveau partenariat avec le Ministère chargé des Collectivités Territoriales et de la Ruralité

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,
Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,
Chers adhérents,

Face à la croissance constante des agressions subies par les élus, l'AMF (Association des Maires de France) et France Victimes ont signé une convention de partenariat en novembre 2021. Cette convention prévoit de mieux accompagner les maires victimes, sur le plan psychologique, social ou juridique, et de les guider dans leurs démarches après une agression.

Pour tenter d'endiguer le phénomène qui est en augmentation, le Ministère chargé des Collectivités Territoriales et de la Ruralité a mis en place en mai 2023, via son Plan national de prévention et de lutte contre les violences aux élus, un Centre d'Analyse et de Lutte contre les Atteintes aux Élus (CALAE). Ce centre poursuit deux objectifs : permettre de mieux connaître le phénomène des violences aux élus, de l'analyser et d'adapter la réponse opérationnelle en temps réel, ainsi que permettre de coordonner l'action des forces de sécurité qui agissent sur le terrain. Par ailleurs, ce Centre pilote le déploiement d'un pack sécurité chargé de renforcer la sécurité des élus.

L'un des axes visant à mieux accompagner les élus concerne la **mise en place d'un dispositif d'appui psychologique** : c'est dans ce cadre que le Ministère s'est rapproché de France Victimes afin d'être soutenu par une structure spécialisée pour la mise en œuvre de son plan et plus précisément en matière d'accompagnement des victimes. C'est ainsi que le Ministère en charge des Collectivités Territoriales et de la Ruralité et France Victimes ont signé une convention de partenariat en novembre 2023 afin de pouvoir **faire monter en puissance l'aide et l'accompagnement, notamment psychologique, de l'ensemble des élus victimes dans le cadre de leur fonction.**

Cette convention prévoit, via l'ouverture d'un numéro, **la mise en place d'un accompagnement psychologique pour les élus victimes et leurs proches, ainsi que la mise à disposition de Mémo de Vie.**

Les victimes et leurs proches, peuvent ainsi joindre le numéro dédié à cette convention en composant le **01 80 52 33 84**, tous les jours de 9 heures à 21 heures.

Ce partenariat, à fort enjeux politique, favorisera le rayonnement de l'action de l'ensemble du Réseau et aura assurément une incidence concrète auprès de nombreux partenaires locaux et interlocuteurs des associations.

Le soutien financier du Ministère chargé des Collectivités Territoriales et de la Ruralité permettra à la Fédération de procéder au règlement des saisines, à l'identique des autres conventions nationales.

Nous vous remercions donc pour votre particulière vigilance sur la mise en œuvre de ce partenariat, et de nous faire part des situations que vous serez amenés à traiter, via la transmission des fiches retour dédiées aux saisines que vous recevrez directement par la plate-forme téléphonique de France Victimes.

En cas de difficulté dans votre structure pour la mise en place d'un soutien psychologique, vous pouvez vous rapprocher d'Élise BOUNCER, Psychologue référente de la Fédération France Victimes, en la contactant à l'adresse email aide.psycho@france-victimes.fr

En cas de besoin, Géraldine BOUHEDJA, Cheffe de service de la plate-forme téléphonique, et Constance RIVALS, son adjointe et Coordinatrice responsable des conventions se tiennent également à votre disposition.

Par ailleurs, nous vous proposons de participer à un **webinaire organisé par la CALAE, avec la présence du Ministère, le mercredi 20 décembre à 15h, sur Zoom.** Pour pouvoir y participer, il est **impératif de s'inscrire en amont** via le lien suivant, afin de recevoir par la suite un lien de connexion (le nombre d'inscrits est limité à 50) :

<https://us02web.zoom.us/join/tZ0vd-2rpzsqH92XaTz4jmnJjRYpbt7y6Wde>

Ce webinaire aura pour but de vous présenter de manière plus détaillée le plan de lutte contre les violences envers les élus, le pack sécurité et la spécificité de la protection fonctionnelle.

Une fiche technique sera par ailleurs prochainement adressée à l'ensemble du Réseau.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les Présidentes et Présidents, Mesdames, Messieurs les directrices et directeurs, chers adhérents, en l'expression de nos salutations les meilleures.

Jérôme BERTIN
Directeur Général France Victimes

